

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 septembre 2020, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31
 Nombre de conseillers votants : 34

Étaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Madame Christine GLEMAIN.

Reprise des concessions funéraires au Cimetière Saint Romain

Afin de pouvoir proposer un nombre de concession sur le territoire communal suffisant pour pourvoir aux inhumations et maintenir dans un état décent le cimetière Saint Romain, il est nécessaire de procéder à la reprise des sépultures négligées et qui sont dans un état d'abandon manifeste. La procédure de reprise des concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon est exigeante et se déroule sur trois années.

Ainsi vu les articles L. 2223-17 et L. 2223-18, et R. 2223-12 à R. 2223-23 du Code général des collectivités territoriales et la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 déléguant au Maire de Cenon la délivrance et la reprise des concessions funéraires.

Considérant que les concessions listées ci-après ont toutes plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation remonte à plus de 10 ans :

DIV	N°	TITRE
AA	14	12/03/1847
AL	11	04/02/1874
AL	13	04/03/1877
AG	08	01/01/1967
AC	14	18/06/1847
AK	22	12/09/1870
AH	04	04/12/1926
AA	21	04/08/1836
AL	10	13/09/1871
AA	26	05/07/1850
AA	09	06/10/1924
AC	13	13/02/1874
AF	15	28/07/1910
AA	08	01/07/1848
AI	08	15/04/1858
AF	14	12/10/1910
AN	16b	12/05/1886

Vu l'emplacement desdites concessions sur le plan joint et le dossier complet de la procédure disponible auprès de la Direction des Affaires Juridiques.



Vu que l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, par procès-verbaux en date du 12 juillet 2017 et du 16 juillet 2020, et affichés chacun selon les formes réglementaires prescrites par le CGCT.

Considérant l'état manifeste d'abandon dans lequel se trouvent ces sépultures et la nécessité de procéder à leur entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

34 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à prononcer la reprise tant matérielle que juridique des concessions listées ci-dessus. Cette autorisation prendra la forme d'un arrêté prononçant la reprise définitive desdites concessions.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200928-2020-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2020

Publication : 01/10/2020